

# EANA

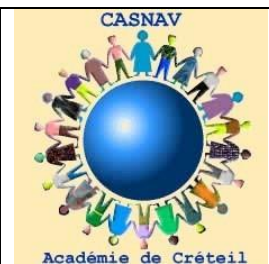
## Modalités d'accueil et d'affectation

<b>Intervenants</b>	<b>Élèves de 3 à 10 ans</b>			
<b>Mairie</b>	Affectation dans l'école du secteur			
<b>Directeur d'école</b>	Accueil dans l'école de secteur			
<b>Personnel désigné par l'IEN, avec le concours des formateurs du CASNAV</b>	Évaluation > différenciation et préconisation			
	<b>Élèves francophones</b>		<b>Élèves non francophones</b>	
	<b>NSA</b>	<b>SA</b>	<b>NSA</b>	<b>SA</b>
	Classe ordinaire + UPE2A	Classe ordinaire seule ou + UPE2A	Classe ordinaire + UPE2A (cycle III : maintien plus long possible sans excéder une année supplémentaire)	Classe ordinaire + UPE2A
<b>Directeur d'école</b>	Accueil dans l'école de secteur ou l'école avec UPE2A			

Intervenants	Élèves de 11 à 15 ans			
<b>Diagnostic</b>  <b>Psy-EN</b> <b>CIO de secteur</b>	Entretien : retracer le parcours migratoire et scolaire de l'élève > différencier NSA / SA <i>En cas de doute sur le parcours scolaire (connaissances de base cycle III) &gt; envoi en cellule d'accueil,</i>  En cas de doute sur la maîtrise du français : cf grille de compétences orales > différencier francophones / non francophones Si le doute demeure > positionnement en cellule d'accueil			
Positionnement	Élèves francophones à l'oral		Élèves non francophones	
	NSA	SA	NSA	SA
<b>Professeurs testeurs en CIO</b>  <b>Cellule d'accueil</b>	—  OU  <i>en cas de doute sur le parcours scolaire (niveau cycle III en cours d'acquisition)</i> <i>test sur les pré-requis (INETOP / Passerelles en 15 langues) : idéalement, conduit par COP, sinon cellule d'accueil</i>	Test FLSco collège (livret, p. 18) Test en mathématiques	—  OU  <i>en cas de doute sur le parcours scolaire (niveau cycle III en cours d'acquisition)</i> <i>test sur les pré-requis (INETOP / Passerelles en 15 langues) : idéalement, conduit par COP, sinon cellule d'accueil</i>	—
<b>Directeur CIO</b>	Préconisation : UPE2A NSA	Préconisation : classe ordinaire ou UPE2A + niveau	Préconisation : UPE2A NSA	Préconisation : UPE2A + niveau (par défaut, correspondant à l'âge)
<b>IEN-IO</b>	Avis d'affectation avec fiche de positionnement			
<b>Principal</b>	Inscription, admission et accueil			
<b>Professeurs en établissement</b> <b>Coordo UPE2A</b>	—  OU  Si UPE2A ordinaire par manque de place en NSA ou éloignement excessif : test NSA (livret, p. 7) + test en mathématiques	—  En cas d'ajustement de niveau d'affectation > IEN IO	—  OU  Si UPE2A ordinaire par manque de place en NSA ou éloignement excessif : test NSA (livret, p. 7) + test en mathématiques	Première étape nécessaire : test en langue d'origine (INETOP ou Passerelles) Test FLE (livret, p. 13) + test en mathématiques > ajustement éventuel du niveau de classe (avec règle -2 ans)

Intervenants	Élèves de 16 à 18 ans			
<p><b>Diagnostic</b></p> <p><b>Psy-EN</b></p>	<p>Entretien : questionner l'élève sur son identité, ainsi que sur son parcours migratoire et scolaire &gt; différencier NSA / SA</p> <p>En cas de doute sur la maîtrise du français : cf grille de compétences orales (livret, p. 6) &gt; différencier francophones / non francophones</p>			
<b>Positionnement</b>	<b>Élèves francophones</b>		<b>Élèves non francophones</b>	
<b>Professeurs testeurs en CIO</b>	<b>NSA</b>	<b>SA</b>	<b>NSA</b>	<b>SA</b>
<b>Directeur CIO</b>	Préconisation : MLDS (projet FSE)	Préconisation : classe ordinaire ou UPE2A en LGT / LP + niveau	Préconisation : MLDS (projet FSE / remob FLE-FLS)	Préconisation : UPE2A LGT ou LP + niveau
<b>IEN-IO</b>	Avis d'affectation avec fiche de positionnement			

## Liste des CIO Cellules d'accueil pour les EANA



Rne	Etablissement
0771074Z	<b>CIO CHELLES</b> 18 RUE GUSTAVE NAST 77500 CHELLES Tel : <b>01 60 08 35 07</b>
0771346V	<b>CIO COULOMMIERS</b> 34 RUE DU GENERAL LECLERC 77120 COULOMMIERS Tel : <b>01 64 20 72 78</b>
0772179A	<b>CIO LOGNES</b> SQUARE PHILIPPE LEBON 77185 LOGNES Tel : <b>01 64 68 24 81</b>
0771075A	<b>CIO MEAUX</b> 15 PLACE EUROPE-CITE ADM MT THA 77100 MEAUX Tel : <b>01 60 25 44 00</b>
0771071W	<b>CIO MELUN</b> 45 AVENUE THIERS 77000 MELUN Tel : <b>01 64 10 27 10</b>
0771344T	<b>CIO PROVINS</b> 2 RUE JOLY 77160 PROVINS Tel : <b>01 64 00 12 58</b>
0771882C	<b>CIO ROISSY EN BRIE</b> 7 AVENUE DE LA MALIBRAN 77680 ROISSY EN BRIE Tel : <b>01 60 29 27 16</b>
0930596T	<b>CIO AUBERVILLIERS</b> 80 RUE HENRI BARBUSSE 93300 AUBERVILLIERS Tel : <b>01 48 33 46 07</b>
0930849T	<b>CIO AULNAY SOUS BOIS</b> 14 RUE DU COMMANDANT BRASSEUR 93600 AULNAY SOUS BOIS Tel : <b>01 48 19 24 50</b>
0931384Z	<b>CIO BONDY</b> 17 RUE AUGUSTE POLISSARD 93140 BONDY Tel : <b>01 48 47 28 85</b>
0930597U	<b>CIO DRANCY</b> 21 RUE DE LA HAUTE BORNE 93701 DRANCY CEDEX Tel : <b>01 48 95 21 21</b>

Rne	Etablissement
0931534M	<b>CIO EPINAY SUR SEINE</b> 7 BIS AVENUE DE LA REPUBLIQUE 93800 EPINAY SUR SEINE Tel : <b>01 42 35 40 82</b>
0931236N	<b>CIO CLICHY SOUS BOIS</b> 1bis boulevard Gagarine 93390 CLICHY-SOUS- BOIS Tel : <b>01 43 81 34 72</b>
0930598V	<b>CIO MONTREUIL</b> 21 AVENUE WALWEIN 93100 MONTREUIL Tel : <b>01 48 57 45 86</b>
0931595D	<b>CIO NOISY LE GRAND</b> 134 RUE LA PIAZZA MONT D'EST 93160 NOISY LE GRAND Tel : <b>01 43 03 32 30</b>
0930599W	<b>CIO NOISY LE SEC</b> 16 RUE DES CARROUGES 93130 NOISY LE SECTel : <b>01 48 49 85 86</b>
0930600X	<b>CIO PANTIN</b> 41 RUE DELIZY 93692 PANTIN CEDEX Tel : <b>01 48 44 49 71</b>
0930601Y	<b>CIO SAINT DENIS</b> 2-4 ALLEE DE SEINE 93200 ST DENIS Tel : <b>01 48 22 28 28</b>
0941405S	<b>CIO BOISSY-SAINT-LEGER</b> 3 AVENUE CHARLES DE GAULLE 94470 BOISSY ST LEGER Tel : <b>01 45 69 65 73</b>
0940591G	<b>CIO CHAMPIGNY-SUR-MARNE</b> 155 AVENUE ROGER SALENGRO 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE Tel : <b>01 48 80 98 31</b>
0940594K	<b>CIO CHOISY-LE-ROI</b> 5 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 94600 CHOISY LE ROI Tel : <b>01 48 52 30 18</b>
0940593J	<b>CIO IVRY-SUR-SEINE</b> 45 RUE MAURICE COUTANT 94200 IVRY-SUR-SEINE Tel : <b>07 77 75 91 74</b>



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

CASNAV

Affaire suivie par  
Daniel GUILLAUME  
T : 01 57 02 62 13  
Mél : ce.casnav@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
www.ac-creteil.fr

Créteil, le 8 septembre 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

S/C de Mesdames les inspectrices  
d'académie - directrices des services de  
l'éducation nationale de Seine-et-Marne et  
du Val-de-Marne et Monsieur l'inspecteur  
d'académie – directeur académique des  
services de l'éducation nationale de Seine-  
Saint-Denis

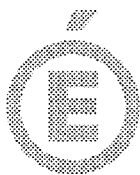
### **Objet : Accueil des élèves allophones nouvellement arrivés et de leurs familles**

Les élèves allophones arrivent tout au long de l'année dans les établissements après, parfois, plusieurs mois de déscolarisation. Ils découvrent un système et une culture scolaires souvent très différents des leurs, dans une langue de scolarisation qu'ils ne maîtrisent pas encore.

**L'accueil** constitue donc **un moment important qu'il convient de penser en amont et en équipe** afin d'être en capacité de rassurer aussi bien le jeune que ses parents, souvent inquiets face à un univers nouveau dont ils ne connaissent ni le fonctionnement, ni les règles (cf Bulletin Officiel du 11 octobre 2012 n°37, *Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés*).

**À la rentrée**, il est préférable d'accueillir les élèves du dispositif Unité Pédagogique pour Elèves Allophones nouvellement Arrivés (UPE2A) déjà présents comme un groupe classe avec les parents ou tuteurs, lesquels peuvent être accompagnés d'une personne de leur choix parlant français. Le Chef d'Etablissement (CE) ou professeur-coordonnateur peut aussi prévoir de recourir aux personnels de l'établissement parlant d'autres langues si besoin.

**En cours d'année**, une **plage horaire spécifique** dans la semaine permet un accueil serein et sans précipitation, afin d'expliquer le fonctionnement de l'établissement, de présenter les personnels, le rôle de chacun, et de montrer les locaux.



Dans les deux cas, la communication s'appuie aussi sur des **outils<sup>1</sup> d'aide à l'accueil** illustrés et/ou traduits à destination des parents ou tuteurs et des élèves (livret accueil avec un diaporama avec trombinoscope des personnels, illustrations des fonctions des uns et des autres, photographies des locaux ...) afin de leur permettre de se familiariser avec ce nouvel environnement scolaire. De tels documents, utilisés lors d'une rentrée, ont souvent été construits par le professeur coordonnateur avec ses élèves d'UPE2A l'année précédente.

En ce qui concerne l'aspect administratif, il est nécessaire d'expliquer chaque document à renseigner et sa finalité.

Le CPE ou le professeur coordonnateur présente les fonctions respectives de chacun, il indique aussi le fonctionnement et l'importance du carnet de liaison et les points les plus importants du règlement intérieur. Pour cela, il peut s'appuyer aussi sur le livret d'accueil illustré à cet effet lequel sert d'outil de référence pour faciliter la communication à venir.

L'accueil peut se terminer par la visite de l'établissement.

Dans les écoles, collèges et lycées qui mettent en place le dispositif Ouvrir l'Ecole Pour la Réussite des Enfants à la rentrée prochaine (20 en Seine et Marne, 73 en Seine-Saint-Denis et 21 dans le Val de Marne), les intervenants de ces ateliers destinés aux parents d'élèves allophones OEPRE vont se rendre disponibles dès la rentrée, pour mettre en place, sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement, des permanences d'accueil en direction des parents d'élèves allophones, d'UPE2A comme de classe ordinaire. Ils contacteront téléphoniquement les parents des élèves allophones inscrits qui ne se seraient pas présentés lors de la rentrée scolaire. Cette démarche a pour but de rassurer ces parents sur d'éventuelles inquiétudes concernant les conditions sanitaires du retour de leur enfant, de les accueillir sur le site et de leur expliciter les consignes et modalités organisant la rentrée, et de les accompagner dans leurs premières démarches, inscription à la ½ pension, dossier de bourse... L'inscription aux ateliers OEPRE qui ouvrent début octobre pourra bien sûr leur être proposée.

Vous remerciant du soin qui sera pris de la sorte pour l'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés et de leur famille,

Le Recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT

---

<sup>1</sup> <http://casnav.ac-creteil.fr/spip.php?article967>



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CASNAV**

**Rectorat de l'académie de Créteil  
CASNAV**

Créteil, le 1er septembre 2022

Affaire suivie par :  
Daniel Guillaume  
Tél : 01 57 02 62 13  
Mél : [ce.casnav@ac-creteil.fr](mailto:ce.casnav@ac-creteil.fr)

Daniel Guillaume  
IA-IPR de Lettres Responsable du CASNAV

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Stéphanie Lentz  
IEN  
Conseillère technique ASH

à

Mesdames et Messieurs les enseignants d'UPE2A

### **Objet : EANA dont les difficultés peuvent relever du handicap**

Les enseignants d'UPE2A comme de classe ordinaire peuvent accueillir dans leur classe des EANA dont ils se demandent si leurs seules difficultés sont linguistiques.

Nous devons collectivement nous montrer très vigilants : attentifs aux problèmes qui nécessitent un diagnostic et une prise en charge bien spécifiques, mais d'abord ouverts et prêts à répondre sur un plan proprement pédagogique à la difficulté scolaire, pour laquelle la médicalisation n'est pas toujours une solution pertinente ni suffisante.

Le CASNAV et le Service Public de l'École Inclusive (SPEI, anciennement Mission ASH) proposent quelques pistes d'action pour y voir plus clair et orienter au mieux l'action des enseignants

Site SPEI académique: <http://ash.ac-creteil.fr/>

#### **. Analyse des difficultés de l'élève**

L'enseignant fait le constat des difficultés que l'élève rencontre et identifie les besoins de ce dernier. Pour accompagner au mieux l'élève, l'enseignant dispose de ressources.

- Le Livret Parcours Inclusif (LPI) apporte les premières pistes d'adaptation que l'enseignant peut mettre en œuvre pour l'élève.
- Site Cap École inclusive : <https://www.reseaucanope.fr/notice/presentation-de-cap-ecole-inclusive.html>
  - o Grille d'analyse (typologie des difficultés)
  - o Carte interactive (personne ressource)



Si les difficultés persistent, l'enseignant se tourne vers le chef d'établissement ou le directeur d'école afin de réunir une Equipe Educative (article D321-16 du code de l'Éducation).

Le chef d'établissement ou le directeur d'école convoque et réunit l'équipe éducative. Il y invite les parents ou le représentant légal de l'enfant, ainsi que toutes les personnes qui suivent l'élève.

L'équipe éducative peut déboucher sur la mise en œuvre d'un PPRE, d'un PAP ou d'une demande de compensation à la MDPH par la rédaction d'un GEVASco 1<sup>ère</sup> demande.

Il est recommandé d'utiliser ce que le droit commun offre comme possibilité (PPRE, PAP) avant de demander une compensation au titre du handicap.

Si l'élève est nouvellement arrivé sur le territoire et qu'il présente des difficultés d'apprentissage, il est recommandé de l'inscrire en premier dans une UPE2A et de mettre œuvre, en parallèle, un PPRE puis de faire les démarches vers une demande de compensation si cela semble nécessaire.

Pour diverses raisons dont la barrière de la langue, certaines familles, quoique dûment informées, n'engagent pas les démarches nécessaires. Lorsque l'enfant a besoin de soins et que la famille n'accomplit pas les démarches requises, il est possible de transmettre une information préoccupante (IP).

**Les services départementaux de l'école inclusive (SDEI) sont compétents pour intervenir dans le premier et le second degré**

Quelles démarches ?

77 : <http://www.dsden77.ac-creteil.fr/spip.php?rubrique178>

Contact : [ce.77ecoleinclusive@ac-creteil.fr](mailto:ce.77ecoleinclusive@ac-creteil.fr)

Pour le 1<sup>er</sup> degré : par l'intermédiaire du directeur d'école, contacter l'IEN de circonscription qui pourra solliciter un conseiller pédagogique ASH du département.

Pour le second degré, le chef d'établissement peut prendre attache auprès du service école inclusive du département.

93 : <http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?rubrique191>

Contactez le service départemental de l'école inclusive.

Pour le 1<sup>er</sup> degré : par l'intermédiaire du directeur d'école, contacter l'IEN de circonscription qui saura solliciter les personnels de son pôle ressource.

Pour le 2<sup>nd</sup> degré : l'enseignant doit se rapprocher de la psychologue scolaire qui pourra se rendre dans la classe et apporter des pistes et gestes professionnels aux enseignants. Il est aussi possible de solliciter l'infirmière scolaire et/ou médecin scolaire.

94 : <https://www.dsden94.ac-creteil.fr/spip.php?article845>

Pour le 1<sup>er</sup> degré : l'enseignant doit se rapprocher de l'IEN de circonscription et gérer avec le RASED les difficultés rencontrées.

Pour le 2<sup>nd</sup> degré : l'enseignant doit se rapprocher de la psychologue scolaire qui pourra se rendre dans la classe et apporter des pistes et gestes professionnels aux enseignants. Il est aussi possible de solliciter l'infirmière scolaire et/ou le médecin scolaire.



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Scolarisation des élèves réfugiés d'Ukraine

---

### Circulaire n°2023-080 du 21/09/2022 relative à la scolarisation des élèves réfugiés d'Ukraine : accueil, soutien pédagogique et médiation

#### **CASNAV**

Affaire suivie par : Daniel Guillaume

Responsable du CASNAV

Mél : [daniel.guillaume@ac-creteil.fr](mailto:daniel.guillaume@ac-creteil.fr)

Marie-Line Fauconnier-Lebègue

Coordonnatrice du CASNAV

[Marie-line.fauconnier-lebegue@a-creteil.fr](mailto:Marie-line.fauconnier-lebegue@a-creteil.fr)

Tél : 01 57 02 62 13

#### **Liliia Dorundiak**

**Groupe CASNAV-Ukraine : médiation et traduction**

Mél : [Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr](mailto:Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr)

Tél. : 06 10 29 95 51

#### **Anne-Sophie Canto-Tringali**

**Groupe CASNAV-Ukraine : contact établissements**

Mél : [Anne-Sophie.Tringali@ac-creteil.fr](mailto:Anne-Sophie.Tringali@ac-creteil.fr)

Tél. : 06 18 25 30 42

---

*Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement, Mesdames et Messieurs les IEN du premier degré et IEN IO, Mesdames et Messieurs les directeurs de Centres d'information et d'orientation,*

*s/c de Mesdames et Monsieur les inspectrices et inspecteur d'académie, directrices et directeur académiques des services de l'Éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne.*

---

#### *Références :*

- *Circulaire n°2012-141 du 02-10-2012 sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés*
  - *Circulaire n°2012-143 du 02-10-2012 sur l'organisation des CASNAV*
- 

### **1. Procédures d'accueil et de scolarisation**

Les procédures d'accueil et d'affectation des élèves nouvellement arrivés d'Ukraine demeurent inchangées. L'urgence passée, il importe cependant de prendre en compte au mieux leurs besoins linguistiques dans la perspective d'une scolarité réussie. Ainsi :

- **les EANA qui arrivent d'Ukraine à compter de cette rentrée de septembre 2023** doivent être dirigés vers l'école, le collège ou le lycée de proximité, où la solution la plus adaptée à

l'enfant et aux possibilités de sa famille sera retenue (scolarisation sur place ou dans l'UPE2A la plus proche, après évaluation et avec l'aide du CIO le cas échéant).

- **les EANA arrivés d'Ukraine antérieurement :**

- s'ils ont été scolarisés en UPE2A, l'orientation et l'affectation pour cette rentrée se sont faites comme pour tout élève dans ce cas
- s'ils ont été scolarisés en classe ordinaire :
  - après que les besoins de l'élèves ont été évalués en ce sens par l'équipe éducative avec l'aide du CIO, une **poursuite de parcours en UPE2A**, même assez brève, peut être proposée dès lors que la famille en est d'accord et que l'offre territoriale le permet, pour assurer une scolarité ultérieure réussie en classe ordinaire.
  - une **poursuite de scolarité en classe ordinaire** dans la même école ou le même établissement sera retenue dès lors qu'un accompagnement spécifique est proposé sur place, et si la famille ne peut envisager d'autre affectation pour son enfant.
  - pour cet accompagnement, les équipes peuvent mobiliser la part du pacte enseignant qui concerne l'appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ; dans le second degré, des HSE peuvent faire l'objet d'une demande précisément étayée auprès du secrétariat général (des DSDEN pour les collèges, du rectorat pour les lycées).
  - dans le second degré, pour une aide linguistique et scolaire, des regroupements inter-établissements peuvent être envisagés, selon les possibilités locales et les modes d'organisation qui apparaissent pertinents aux collèges et lycées concernés.

Les élèves réfugiés d'Ukraine peuvent, s'ils le souhaitent, poursuivre une **scolarité partagée** entre leur classe en France, et des cours à distance ménageant la continuité de leur parcours dans le **système scolaire ukrainien**. Toutefois, les apprentissages ainsi organisés doivent se faire en bonne complémentarité, permettant que **l'apprentissage de la langue française et l'intégration dans notre système scolaire** se construisent dans des conditions satisfaisantes. **Ainsi ce temps partagé ne pourra excéder 50%**.

L'objectif de cette scolarisation est bien évidemment la meilleure **continuité des apprentissages et du parcours d'étude** pour ces élèves réfugiés, en même temps que l'enrichissement de leurs compétences par **l'apprentissage du français**, comme langue de scolarisation autant que de communication. Concernant cette dernière, nous vous rappelons :

- que tout **diplôme scolaire** équivalant au moins au DNB atteste du niveau A2.
- que les élèves ukrainiens peuvent passer le **DELF** comme tout élève allophone et aux mêmes conditions. Nous vous invitons à cet égard à consulter la circulaire du SIEC, pour une inscription en janvier 2023, ou à vous informer auprès du CASNAV.

## **2. Accompagnement par le groupe académique CASNAV Ukraine**

En plus des éléments déjà proposé sur le site dédié (<http://casnav.ac-creteil.fr/spip.php?article1131> et [https://casnav.netboard.me/accueil\\_eana\\_ukraine/](https://casnav.netboard.me/accueil_eana_ukraine/)), le CASNAV de Créteil propose un accompagnement pédagogique et humain.

**Le groupe CASNAV-Ukraine** met à votre disposition **deux interlocutrices**, joignables par mail ou directement par téléphone : l'une pour la traduction et la médiation avec les familles (Madame Liliia Dorundiak, ukrainienne et enseignante de mathématiques en France depuis plusieurs années : [Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr](mailto:Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr) / 06 10 29 95 51), l'autre pour les demandes d'appui pédagogique (Madame Anne-Sophie Canto-Tringali, enseignante de Lettres et de FLE-FLS : [Anne-Sophie.Tringali@ac-creteil.fr](mailto:Anne-Sophie.Tringali@ac-creteil.fr) / 06 18 25 30 42).

Elles pourront :

- recueillir vos demandes de conseils à distance ou d'interventions pédagogiques sur place.
- vous aider ponctuellement dans les échanges avec les élèves et les familles concernant des problématiques scolaires en assurant un rôle de traduction et de médiation-

Elles n'auront bien sûr pas réponse à tout (les questions sociales et de santé ne relevant pas de leur champ d'intervention), mais elles pourront relayer des questions si nécessaires.

**Quatre enseignantes**, comprenant ou parlant l'ukrainien, mobilisées à temps partiel pour cette mission, **pourront intervenir sur site** : Mesdames Anne-Sophie Canto-Tringali, Svitlana Daghieva, Liliia Dorundiak (mathématiques), et Irina Shlepova.

Remarque : Madame Irina Shlepova devrait retrouver notre équipe à compter du mois de novembre. Le groupe Ukraine disposera donc d'ici-là d'une formatrice de moins, et nous vous remercions de votre compréhension à cet égard.

Le groupe priorisera les interventions là où plusieurs élèves arrivés d'Ukraine se trouvent dans une école ou un établissement sans UPE2A et / ou en réponse à des demandes reçues par notre coordonnatrice. Dans le second degré, les interventions pourront concerner des regroupements inter-établissements. Les enseignantes du CASNAV contacteront les écoles, collèges et lycée par téléphone pour déterminer le moment et les modalités d'intervention. Il pourra s'agir :

- de regrouper plusieurs élèves ukrainiens, retirés des cours ordinaires pour un temps, afin de leur proposer un apport en FLE-FLS.
- d'intervenir dans une ou plusieurs classes ordinaires afin d'aider les élèves dans la compréhension du cours et la réalisation des tâches scolaires, le cas échéant d'aider l'enseignant à comprendre les difficultés de ses élèves.

Ces enseignantes proposent également aux élèves intéressés **des cours à distance à partir du mardi 26 septembre 2023** :

En FLE-FLS :

. élèves de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> : jeudi de 8h30 à 10h30

Madame Svitlana Daghieva : [Svitlana.Daghieva@ac-creteil.fr](mailto:Svitlana.Daghieva@ac-creteil.fr)

Lien de connexion : <https://rendez-vous.renater.fr/gvj51-encbf-ugt81>

. élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> : mardi de 8h30 à 10h30

Madame Anne-Sophie Tringali ou Madame Irina Schlepova : [Irina.Shleпова@ac-creteil.fr](mailto:Irina.Shleпова@ac-creteil.fr)

Lien de connexion : [https://rendez-vous.renater.fr/CoursFLSco\\_811a90-b1dce8-3cd037](https://rendez-vous.renater.fr/CoursFLSco_811a90-b1dce8-3cd037)

. niveau lycée, vers l'enseignement supérieur (B2) : mardi de 10h30 à 12h30

Madame Anne-Sophie Tringali ou Madame Irina Schlepova : [Irina.Shleпова@ac-creteil.fr](mailto:Irina.Shleпова@ac-creteil.fr)

Lien de connexion : [https://rendez-vous.renater.fr/CoursFLSco\\_811a90-b1dce8-3cd037](https://rendez-vous.renater.fr/CoursFLSco_811a90-b1dce8-3cd037)

En mathématiques :

Madame Liliia Dorundiak : [Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr](mailto:Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr)

Lien de connexion : [https://rendez-vous.renater.fr/Math\\_ac23df-550c78-d7f254](https://rendez-vous.renater.fr/Math_ac23df-550c78-d7f254)

. niveau collège : lundi de 9h à 11h

. niveau lycée : jeudi de 9h à 11h

Les enseignantes doivent être expressément informées de l'**accord de l'établissement**, et nous invitons ce dernier à leur transmettre les **coordonnées des parents** concernés (courriel, téléphone), pour un meilleur suivi. Chaque intervenante établit à chaque cours la liste des élèves connectés, et précise s'ils le sont depuis leur domicile ou depuis leur établissement.

En espérant vous aider ainsi au mieux, ainsi que les élèves et leurs familles, je vous remercie de votre engagement dans cette situation de crise à laquelle notre école se doit de répondre.

**L'IA-IPR de lettres responsable du CASNAV**

**Daniel Guillaume**

## EANA ou ex-EANA entrant au collège Conseils d'accompagnement pédagogique selon le profil de l'élève

### Compréhension orale :

Cocher		Commentaires éventuels
	A besoin d'une énonciation adaptée (prononciation, vitesse d'élocution, intonation, rythme...)	
	A besoin de reformulations fréquentes.	
	A encore besoin de repères visuels pour soutenir son écoute (gestes, mimiques, attitudes, utilisation du tableau, vidéo projecteur, affichages, illustrations, mots écrits, plans ...)	
	Peut tirer profit d'enregistrements à réécouter	

### Dire :



Cocher		Commentaires éventuels
	Avant d'être sollicité(e), a besoin d'un temps d'écoute active qui peut être guidée	
	Sera rassuré(e) de répéter une réponse après un autre élève ou de répondre à des questions rituelles	
	S'exprimera plus facilement dans les activités en binôme ou en petits groupes	

### Lire :

Cocher		Commentaires éventuels
	Même pour une compréhension globale, a besoin d'être guidé(e) par des questions simples et des aides diverses (création d'un univers d'attente, illustrations, présentation du texte aérée, reformulations, explicites, expansions de phrases, dictionnaires bilingues ou pas...)	
	A besoin que les pré requis culturels et disciplinaires soient vérifiés et/ou explicités	

### Ecrire :

Cocher		Commentaires éventuels
	A besoin d'outils d'aide (repères spatiaux, alphabets, étiquettes, imagiers, phrases ou textes référentiels, affichages, cahiers, manuels, dictionnaires bilingues ou pas...)	
	A besoin d'amorces ou de productions guidées	
	A encore besoin de plus de temps que les autres élèves	

 <p>académie Créteil</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE</p>  <p>Liberté - Égalité - Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	 <p>GPI ACCUEIL et REUSSITE DES ELEVES ALLOPHONES</p>	<p><b>ANNEXE 6</b></p> <p><b>Document de suivi</b></p> <p><b>d'un élève ayant bénéficié d'un parcours avec dispositif UPE2A</b></p> <p><b>- SECOND DEGRÉ -</b></p>
---	--	--

Cette fiche, à compléter par l'enseignant référent de l'UPE2A, est destinée aux collègues de classe ordinaire pour les aider à prendre en compte un élève allophone dans leurs pratiques pédagogiques.

Document renseigné le :

Date de sortie de l'élève :

### L'ÉLÈVE

Prénom: ..... Nom:.....

Date de naissance:..... Date d'arrivée en France : .....

Langue(s) parlée(s): .....

### SON PARCOURS SCOLAIRE

Scolarité antérieure à son arrivée : ..... NSA :

Date d'arrivée en UPE2A .....

Etablissement.....téléphone .....

Professeur référent de l'UPE2A .....téléphone .....

DELFF (diplôme d'études en langue française) :

A1 : utilisateur élémentaire (découverte), A2 : utilisateur élémentaire (survie), B1: utilisateur indépendant (seuil)<sup>1</sup>

#### **Enseignements suivis en UPE2A :**

Disciplines	Nombre d'heures/semaine

NB : La scolarisation des élèves allophones concerne l'ensemble de l'équipe éducative. L'objectif du dispositif d'une UPE2A est d'inclure les élèves allophones dans les meilleures conditions en classe ordinaire. L'enseignement porte, dans toutes les matières, sur l'acquisition de la langue française – français langue de communication et français langue de scolarisation - et de la culture scolaire. Le but est de donner aux arrivants les bases de notre langue et les codes de notre scolarité qui vont leur permettre de poursuivre en classe ordinaire dans les meilleures conditions. L'élève que vous accueillez demeure le plus souvent en période d'adaptation scolaire et linguistique. Une pédagogie différenciée reste nécessaire à son intégration définitive.

<sup>1</sup>Cadre européen de référence pour les langues: apprendre, enseigner, évaluer. Chapitre 3: les niveaux communs de référence

**Evaluation des acquis de l'élève à la date de sortie du dispositif  
(possibilité de joindre le livret de compétences personnalisé)**

Maitrise de la langue française :

- Ecouter :
  
- Lire :
  
- Parler :
  
- Ecrire :

Autres compétences du socle commun travaillées :

- 
  
- 
  
- 
  
- 
  
- 
  
- 

**Conseils pour assurer la continuité pédagogique**

**LE CHEF D'ETABLISSEMENT- Cachet et signature -**



# I. UPE2A ET INCLUSION : ORGANISATION

## 1.2. Propositions

### ● 1.2.1. 21 h propres à l'UPE2A

- 12h FLS
- 3h : pôle humaniste
- 3h : pôle scientifique
- 2h LV pour débutants
- 1h projets

### ● 1.2.2. 5h d'inclusion initiale

- EPS (dont NSA)
- LV1
- Arts plastiques (dont NSA)
- Éducation musicale (NSA: voir)
- Professeur documentaliste (NSA: voir)
  - souplesse d'emploi du temps
  - diverses compétences et disciplines
  - vigilance : réelle logique d'inclusion + contenus

# I. UPE2A ET INCLUSION : ORGANISATION

## 1.2. Propositions

### ● 1.2.3. Inclusions ultérieures individualisées

- Mathématiques
- Histoire-géographie
- Sciences
- Français

### ● 1.2.4. Pistes complémentaires

- Inclusions ponctuelles préparées en UPE2A
- Appui sur le dispositif « Devoirs faits »
- Dispositifs à effectifs réduits en classe ordinaire
  - groupes de langues et de sciences
  - accompagnement personnalisé
  - EPI



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

CASNAV de l'académie de Créteil

Rectorat de l'académie de Créteil  
CASNAV

Créteil, le 14 septembre 2021

Affaire suivie par  
Daniel GUILLAUME  
Responsable du CASNAV  
[daniel.guillaume@ac-creteil.fr](mailto:daniel.guillaume@ac-creteil.fr)  
Marie-Line FAUCONNIER-LEBÈGUE  
Coordonnatrice du CASNAV  
[Marie-Line.Fauconnier-Lebeque@ac-creteil.fr](mailto:Marie-Line.Fauconnier-Lebeque@ac-creteil.fr)

Le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Pascale JALLERAT  
Formatrice référente 77, 94.1, 2, 10  
[Pascale.jallerat@ac-creteil.fr](mailto:Pascale.jallerat@ac-creteil.fr)  
Dominique LEVET  
Formateur référent 93.1-5  
[Dominique.Levet1@ac-creteil.fr](mailto:Dominique.Levet1@ac-creteil.fr)  
Nelly LEITE  
Formatrice référente 93. 6-8  
[Nelly.Leite@ac-creteil.fr](mailto:Nelly.Leite@ac-creteil.fr)  
Anaïs GOUR-SALVI  
Formatrice référente 94.3-9  
[Anais-Andree-CI.Gour@ac-creteil.fr](mailto:Anais-Andree-CI.Gour@ac-creteil.fr)

S/c de Mesdames les inspectrices d'académie -  
directrices académiques des services de  
l'Éducation nationale de Seine-et-Marne et  
du Val-de-Marne et Monsieur l'inspecteur  
d'académie – directeur académique des services de  
l'Éducation nationale de Seine-Saint-Denis

T : 01 57 02 62 13  
Mél : [ce.casnav@ac-creteil.fr](mailto:ce.casnav@ac-creteil.fr)  
4, rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

## Objet : Heures de suivi linguistique destinées aux élèves sortant d'UPE2A

Les heures de suivi linguistique concernent les **élèves sortant d'UPE2A** scolarisés dans le second degré et ayant encore des besoins spécifiques en français langue de scolarisation (BO du 11 octobre 2012, Section 2.2<sup>1</sup>). Elles permettent un accompagnement spécifique pendant un, deux ou trois ans après la sortie de l'UPE2A. Certains élèves nouvellement arrivés en France, testés en Centre d'Information et d'Orientation et affectés directement dans des classes ordinaires, peuvent bénéficier de ce dispositif, si la nécessité en est clairement mise en évidence par leurs professeurs. Ces heures peuvent être mobilisées par l'établissement sur moyens propres, ou attribuées par l'inspection académique ou le rectorat.

### **Intervenants**

Les enseignants qui interviennent dans ces regroupements sont des professeurs volontaires, sensibles aux enjeux de la scolarisation des élèves allophones. Ils investissent la dimension linguistique et langagière des enseignements. Les professeurs de Lettres, spécialistes du Français Langue Seconde et de Scolarisation, ont les compétences requises pour assurer ces heures de suivi. Mais des enseignants d'autres disciplines, qu'ils interviennent ou non en UPE2A, peuvent aussi investir ces heures, qui n'ont pas à reposer sur le seul professeur de FLS. Il est important que le suivi de ces élèves allophones relève d'une culture partagée, et que des enseignants de classe ordinaire se forment eux aussi à ces enjeux dans le cadre du PAF, d'ANT, voire de la Certification complémentaire FLS.

### **Modalités d'organisation**

L'organisation du suivi linguistique est **présentée lors de la rentrée scolaire** à l'intention des enseignants, des élèves et des familles. Un **document formalisé** d'inscription et de suivi élaboré par l'équipe éducative est diffusé

aux professeurs et communiqué aux familles concernées lors de l'inscription au cours de suivi linguistique. Un élève est inscrit pour une période d'un trimestre, renouvelable. Il est **soumis à l'assiduité**. Les effectifs d'un groupe de suivi linguistique ne doivent pas excéder ceux d'un demi-groupe de classe, pour permettre un suivi individualisé.

Les heures sont prioritairement installées sur les débuts de matinée ou les fins d'après-midi, éventuellement sur des heures de repas lorsque celui-ci est réparti sur deux services. **L'extraction d'un élève pendant des heures de cours de son emploi du temps de classe ordinaire n'est pas souhaitable, car cela est préjudiciable au suivi assidu de la discipline concernée.** Lorsqu'il s'appuie sur l'AP ou sur « Devoirs faits », le suivi linguistique n'a son identité, et dès lors son efficacité, que s'il s'adresse spécifiquement à des élèves sortant d'UPE2A, regroupés ainsi pour une aide qui leur est propre. Un élève inscrit au suivi linguistique peut sinon par ailleurs, et selon ses besoins complémentaires, participer à tel groupe d'AP ou telle session de « Devoirs faits ». On veillera toutefois à ne pas multiplier les dispositifs pour un même élève.

Pour assurer un suivi personnalisé des élèves, il est souhaitable d'avoir des échanges réguliers entre les enseignants intervenants sur le regroupement et ceux des classes ordinaires, avec l'aide du professeur coordonnateur de l'UPE2A si besoin. Ces échanges peuvent prendre la forme d'une fiche de suivi présentant les contenus travaillés.

### ***Les contenus pédagogiques***

Le suivi linguistique n'est ni un cours de langue ni un cours de soutien disciplinaire. S'appuyant sur la didactique du FLS, on travaillera la langue à travers les disciplines et leur méthodologie : explicitation interdisciplinaire des consignes, du lexique et des tournures spécifiques des discours disciplinaires, positionnement et démarches spécifiques dans la langue (objectivité / subjectivité, raconter ou décrire en français ou en Histoire, en sciences, démontrer...). Les mises au point strictement linguistiques (conjugaison, orthographe, syntaxe), avec d'éventuels temps de systématisation, se feront en relation avec ces démarches et en s'appuyant sur des travaux d'élèves. Des projets ponctuels comme la réalisation d'un journal ou la lecture ou l'étude d'une œuvre littéraire ou artistique peuvent aussi trouver leur place dans ces regroupements pour travailler les compétences de lecture-écriture. Un investissement positif dans le suivi linguistique pourra être valorisé dans l'évaluation de l'élève.

### **Un axe du projet d'établissement**

Il est souhaitable que l'ensemble des équipes éducatives d'un établissement scolaire soit associé à l'objectif ambitieux de réussite scolaire qui prévaut également pour ces élèves à besoins éducatifs particuliers. C'est pourquoi l'amélioration de la maîtrise de la langue et l'intégration des élèves allophones peuvent constituer un des axes du projet d'établissement.

### ***Accompagnement des équipes***

Un accompagnement par les formateurs du CASNAV pour une aide à l'élaboration du projet peut être organisé pour toutes les équipes qui en feront la demande. D'autre part, une formation du PAF 2021-2022 est proposée dans le chapitre EBP. Elle permettra de présenter aux équipes des outils, des projets, des séquences ou des formes d'organisations éprouvées, ou de rechercher les plus pertinentes dans le contexte particulier de chaque établissement.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

---

<sup>i</sup> Au-delà de la première année d'enseignement intensif par l'unité pédagogique, plusieurs années peuvent être nécessaires à l'acquisition d'une langue, pendant lesquelles un accompagnement doit être assuré.



Région académique  
ÎLE-DE-FRANCE



**ANNEXE 10**  
**Enquête nationale sur la scolarisation des élèves  
allophones nouvellement arrivés**

**Enquête nationale sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés**

Le dispositif d'enquête relatif à la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) est mis en place au sein des académies depuis la rentrée 2014.

Cette enquête, sous forme de recueil de données individuelles, a pour objectif de recenser les élèves allophones au fur et à mesure de leur arrivée et de décrire les modalités de leur inclusion dans le système scolaire français.

- Dans le 1<sup>er</sup> degré, ce sont les équipes des circonscriptions qui renseignent des données.
- Dans le second degré, la saisie est déléguée aux chefs d'établissement. Tous les établissements du second degré sont concernés, qu'ils accueillent ou non des élèves allophones. Seule la participation de tous les établissements permettra d'établir des données fiables, et contribuera donc à un suivi pertinent des élèves.

« L'enquête EANA a été déclarée à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (récépissé n°1787153 du 12 août 2014). Elle est couverte par le secret statistique. Son exploitation ne donnera lieu à la production d'aucune information concernant individuellement l'élève ou son établissement scolaire. **L'enquête** a par ailleurs reçu le visa du comité du label du Conseil national de l'information statistique (Visa N° 2015A044ED) ; elle **a un caractère obligatoire**, en application de la loi N° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. **En dehors des personnes qui les auront saisies, les données individuelles (non nominatives) ne seront accessibles qu'aux personnels de la DEPP.** »

Les 25 variables collectées sont les suivantes. Les variables obligatoires sont en caractères gras. Après un premier travail effectué par les DSDEN qui transmet les fichiers, **celles figurant en rouge doivent être renseignées dans les établissements à partir du mois de novembre et jusqu'en juin**. Pour les collèges et lycées accueillant une UPE2A, cela nécessite un travail en commun entre le coordonnateur et le secrétariat de l'établissement.

- **Département de scolarisation** (initié automatiquement)
- **Nom** ;
- **Prénom** ;
- **Sexe** ;
- **Date de naissance (au format JJ/MM/AAAA)** ;
- Scolarisation antérieure à l'arrivée en France (oui /non) ;
- En cas de scolarisation antérieure, l'enfant a-t-il été scolarisé dans sa (une de ses) langue(s) maternelle(s) ? (oui/non) ;
- **Nombre de langues parlées** ;
- **Langue parlée (principale)** ;
- Deuxième langue parlée ;
- **Établissement de scolarisation (numéro UAI de l'établissement)** ;
- L'élève suit-il les heures de soutien linguistique à l'extérieur de l'établissement de scolarisation ?
- Établissement de soutien linguistique (numéro UAI de l'établissement) ;
- **Classe d'inclusion** ;
- **Structure à l'origine du positionnement initial** ;
- **Date de positionnement initial** ;
- **Date de 1ère scolarisation en France** ;
- **Nature du dispositif 1** ;
- **Date d'entrée dans le dispositif 1** ;
- Date de sortie du dispositif 1 ;
- Motif de sortie du dispositif 1 ;
- Nature du dispositif 2 ;
- Date d'entrée dans le dispositif 2 ;
- Date de sortie du dispositif 2 ;
- Motif de sortie du dispositif 2.